

CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
SÉANCE DU 13 JUIN 2023 – 20H30

Délibération N°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023-06-069	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme GIRAUD Sébastien
2023-06-070	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2023	Arrêt du PV
2023-06-071	Compte-rendu des décisions prises par le Maire	Prend Acte
2023-06-072	Lotissement Le Chêne Vert – Règlement d'attribution des lots	Adopté à l'unanimité
2023-06-073	Lotissement Le Chêne Vert – Nom des rues	Adopté à l'unanimité
2023-06-074	Lotissement La Grande Ouche – Rétrocession à la commune de Sérigné	Adopté à l'unanimité
2023-06-075	Maison des associations du Petit Logis – Tarifs de location	Adopté à l'unanimité
2023-06-076	Attestation d'accueil – Commande groupée	Adopté à l'unanimité
2023-06-077	Opération régionale « une naissance, un arbre »	Prend Acte
2023-06-078	Conseil régional des Pays-de-la-Loire – Convention de délégation de compétences pour l'organisation et la gestion des services de transports scolaires	Adopté à l'unanimité
2023-06-079	Droit de préemption urbain	Adopté à l'unanimité
2023-06-080	Droit de préemption urbain	Adopté à l'unanimité
2023-06-081	Présentation de l'étude technique des ombrières photovoltaïques de la salle polyvalente	Adopté à l'unanimité
2023-06-082	Accord cadre – Groupement de commandes Prévention-Sécurité – Constitution et coordination	Adopté à l'unanimité

Document affiché le 19 juin 2023 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Yves BAUDRY





DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2023

Le Maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 19 juin 2023.

Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 23 juin 2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 13 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GULMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-069-Nomination d'un secrétaire de séance

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après :

VU les conseillers proposés :

- GIRAUD Sébastien
- GULMINEAU Delphine
- LEBON Sandrine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-NOMME en qualité de secrétaire de séance :

- GIRAUD Sébastien

***Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,***



***Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,***



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 13 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-070-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 mai 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 mai 2023 a été transmis par mail le 9 juin 2023 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Sérigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**ARRETE** le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 16 mai 2023

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 13 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-071-Compte rendu des décisions prises par le Maire

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Devis de HENRI JULIEN concernant l'acquisition d'un percolateur et de verres ballons pour un montant de 223,60 € HT soit 268,32 € TTC
- Devis du FROID VENDEEN concernant une intervention sur la chambre froide de la salle polyvalente pour un montant de 2.179,76 € HT soit 2.615,71 € TTC
- Devis de VENDEE SERVICES EMULSION concernant le PATA (Point à temps automatique) pour un montant de 15.900,00 € HT soit 19.080,00 € TTC

-PREND ACTE des décisions prises par le Maire.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 19/06/2023

ID : 085-218502813-20230613-2023_06_072-DE

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 13 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GULMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-072-Lotissement Le Chêne Vert - Règlement d'attribution des lots

La Commission Communale propose un règlement d'attribution des lots pour le lotissement le Chêne Vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **D'EMETTRE** un avis favorable au règlement d'attribution des lots du lotissement Le Chêne Vert tel que présenté en annexe de la présente délibération.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 13 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-073-Lotissement Le Chêne Vert – Nom des rues

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le choix du nom des rues du Lotissement Le Chêne Vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **DE NOMMER** les rues du Lotissement le Chêne Vert : Rue du Noyer et Impasse des Pommiers conformément au plan joint en annexe de la présente délibération.

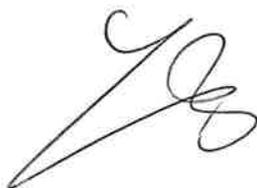
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 13 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-074-Lotissement La Grande Ouche – Rétrocession à la commune de Sérigné

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec « Vendée Habitat » pour le Lotissement « La Grande Ouche » afin de transférer les équipements après leurs réalisations :

- La voirie (1.298,91 m²*)
- Les espaces verts (1.549,31 m²*)
- Les différents réseaux
 - Eau potable
 - Eaux pluviales et eaux usées
 - Electricité et éclairage public en souterrain
 - Téléphone (réseau souterrain desservant chaque lot)

**Contenances données à titre indicatifs, les superficies définitives résulteront de document de publicité foncière établi par un géomètre*

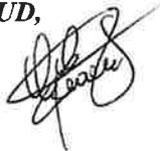
A ce jour, les travaux sont terminés.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la rétrocession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la rétrocession des équipements détaillés ci-dessus à la commune de Sérigné,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette rétrocession.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023.
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 13 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-075-Maison des associations du Petit Logis – Tarifs de location

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à fixer les tarifs de location de la maison des Associations du Petit Logis pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs de la maison des associations du Petit Logis pour l'année 2023 selon le détail suivant :

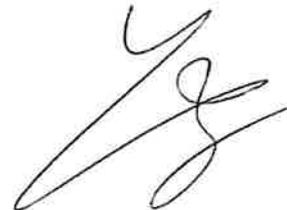
	COMMUNE	HORS COMMUNE
1 JOUR	100€	120€
WEEK-END	130€	150€

Lors de la mise en route du chauffage, le forfait chauffage sera le suivant 30€/ jour et 40€/week-end.

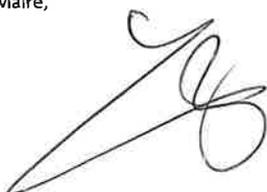
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 13 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-076-Attestation d'accueil – Commande groupée

M. le Maire explique qu'il s'avère nécessaire de commander des attestations d'accueil pour les étrangers. Seule l'Imprimerie Nationale fournit ce document qui a un prix dégressif en fonction de la quantité demandée. Afin de réduire le coût, la Commune a porté un projet de commande groupée avec les communes intéressées, réduisant ainsi le prix de 5,30 € TTC à 1,86 € TTC l'imprimé.

Maintenant, il est nécessaire d'entériner cette transaction pour demander le remboursement par les communes concernées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE FACTURER** les imprimés aux communes ci-dessous, tel que défini dans le tableau,

Communes	Quantité	Prix TTC	Total
Marsais-Sainte-Radegonde	5	1,86 €	9,30 €
Petosse	5	1,86 €	9,30 €
Mouzeuil-Saint-Martin	10	1,86 €	18,60 €
L'Hermenault	10	1,86 €	18,60 €
Sérigné	10	1,86 €	18,60 €

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents correspondants.

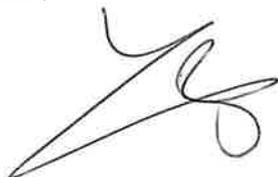
Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,



Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 19/06/2023

ID : 085-218502813-20230613-2023_06_077-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 13 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-077-Opération régionale « une naissance, un arbre »

L'arbre est au cœur du paysage ligérien avec : 11% du territoire en forêts et 165 000 km de haies constituant le bocage. L'arbre incarne à lui seul le cercle vertueux promu par la Région, entre préservation de l'environnement (biodiversité, eau, sol, bioressources, changement climatique, érosion des sols, énergie, biomasse), développement économique et qualité du cadre de vie.

De plus, l'arbre constitue un support précieux de sensibilisation et de mobilisation de nos concitoyens. Au travers de cette nouvelle opération « Une Naissance, un arbre », chaque bébé ligérien pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Ces plantations participeront à la restauration et au confortement de la trame verte locale, constitueront un vecteur de sensibilisation des ligériens et s'inscrivent ainsi dans la Stratégie régionale de la biodiversité.

Pour célébrer les naissances de l'année N-1 (soit 2022), la Région, sur la base d'une sollicitation des communes intéressées, offrira aux familles concernées un arbre d'essence locale. Ces arbres seront distribués à l'occasion d'une manifestation régionale ou départementale qui se déroulera sur la dernière quinzaine de novembre.

Les communes intéressées s'engagent à mettre à disposition du foncier public pour accueillir ces plantations et à les entretenir par la suite. Les plantations devront être effectuées, en présence des familles concernées, à l'occasion d'une manifestation de sensibilisation organisée par la collectivité, entre la mi-novembre et la mi-décembre.

La commune a proposé sa candidature pour cette opération.

Le Conseil municipal

-PREND ACTE de cette candidature.

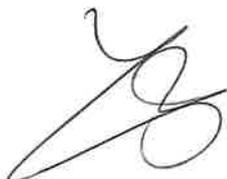
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 13 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

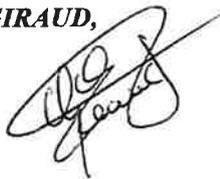
2023-06-078-Conseil régional des Pays-de-la-Loire – Convention de délégation de compétences pour l'organisation et la gestion des services de transports scolaires

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de délégation de compétences concernant les transports scolaires, approuvée par délibération de la commission permanente en date du 26 mai 2023 et entrant en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023 (fin le 31 août 2026). Elle est ensuite reconductible 4 fois par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 7 années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la convention de délégation de compétences concernant les transports scolaires entre la Région et la Commune,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention jointe en annexe de la présente délibération.

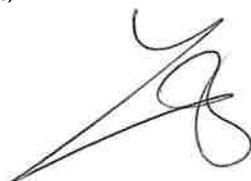
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 13 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

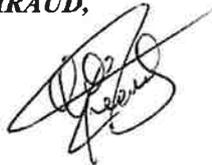
2023-06-079-Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant la vente d'une parcelle, cadastrée AB 896 d'une superficie totale de 679 m², située «19 rue des Coquelicots».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**RENONCE** à son droit de préemption concernant la parcelle AB 896 située "19 Rue des Coquelicots" d'une superficie totale de 679 m²,
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Nicoleta MIHALACHE-BARON de l'office notarial de FONTENAY-LE-COMTE (Vendée).

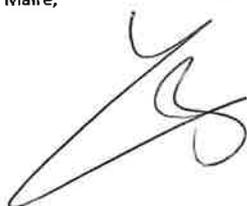
**Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,**



**Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,**



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 13 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.
Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-080-Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant la vente de plusieurs parcelles, cadastrées AB 36, AB 37, AB 868 et AB 261 d'une superficie totale de 922 m², situées « 3 et 4 Rue de la Rabatelière ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RENONCE à son droit de préemption concernant les parcelles AB 36, AB 37, AB 868 et AB 261 situées "3 et 4 Rue de la Rabatelière" d'une superficie totale de 922 m²,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par l'office notarial de L'HERMENAULT (Vendée).

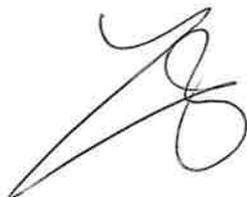
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 19/06/2023

ID : 085-218502813-20230613-2023_06_081-DE

**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 13 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-081-Présentation de l'étude technique des ombrières photovoltaïques de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente l'étude technique des ombrières photovoltaïques de la salle polyvalente de VENDEE ENERGIE (Société d'Economie Mixte).

Dans ce projet, il appartient à la commune de mettre à disposition de VENDEE ENERGIE le parking de la salle polyvalente moyennant un loyer annuel de 200,00 €. VENDEE ENERGIE se charge de la pose et de l'entretien des ombrières photovoltaïques.

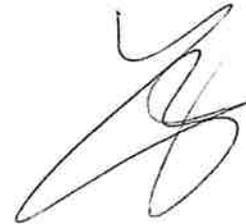
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à cette demande,
- S'ENGAGE à lancer le projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

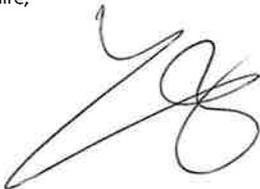
*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 13 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – CHAUVEAU Jordan – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – GIRAUD Sébastien – PORTRAIT Jean-Hugues.

Secrétaire : GIRAUD Sébastien

2023-06-082-Accord-cadre – Groupement de commandes Prévention-Sécurité – Constitution et coordination.

Dans le cadre de ses missions, le service mutualisé Prévention-Sécurité souhaite établir un groupement de commandes avec la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, la commune de Fontenay-le-Comte ainsi que les communes volontaires membres de la Communauté de communes afin d'augmenter les volumes des vérifications réglementaires et de bénéficier de tarifs plus attractifs.

Ce marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum ni maximum impliquant une procédure formalisée d'une durée de 4 ans, composé des 7 lots suivants :

- Lot n°1 : Vérifications réglementaires en exploitation des installations électriques et des éclairages de sécurité, dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) du 1^{er} et 2^{ème} groupe ainsi que les établissements soumis au Code du Travail - bâtiments municipaux et communautaires ;
- Lot n°2 : Analyses des réseaux d'eau chaude sanitaire concernant le risque légionnelles ;
- Lot n°3 : Maintenance et fourniture de défibrillateurs (et consommables) ;
- Lot n°4 : Vérification et entretien des horloges, cloches et paratonnerres des églises (et autres bâtiments) ;
- Lot n°5 : Vérification, entretien et fournitures d'extincteurs, désenfumage, RIA et alarme
- Lot n°6 : Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs
- Lot n°7 : Maintenance et réparation des aires de jeux

La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée est désignée comme coordonnateur et dès lors, est chargée de l'ensemble de la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande.

Il est proposé au Conseil municipal au Conseil municipal d'approuver en ces termes la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1414-3 relatif aux groupements de commandes ;
Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique ;
Vu les articles R2162-2 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT

Les missions du service mutualisé Prévention-Sécurité ;
Que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée sera désignée comme coordonnateur, et sera dès lors chargée de l'ensemble de la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande ;
Que la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes sera désignée pour l'analyse des offres des soumissionnaires, ainsi que pour l'attribution des lots du marché ;
Que chaque entité membre se chargera de l'exécution de l'accord-cadre ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-DECIDE d'adhérer au groupement de commandes Prévention-Sécurité à bons de commande, d'une durée de quatre ans, à intervenir entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, la commune de Fontenay-le-Comte et plusieurs communes membres de la CCPFV, pour les lots suivants :

- Lot n°1 : Vérifications réglementaires en exploitation des installations électriques et des éclairages de sécurité, dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) du 1^{er} et 2^{ème} groupe ainsi que les établissements soumis au Code du Travail - bâtiments municipaux et communautaires ;
- Lot n°2 : Analyses des réseaux d'eau chaude sanitaire concernant le risque légionnelles ;
- Lot n°3 : Maintenance et fourniture de défibrillateurs ;
- Lot n°4 : Vérification et entretien des horloges, cloches et paratonnerres des églises (et autres bâtiments) ;
- Lot n°5 : Vérification, entretien et fournitures d'extincteurs, désenfumage, RIA et alarme
- Lot n°6 : Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs
- Lot n°7 : Maintenance et réparation des aires de jeux

-DESIGNE la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée coordonnateur du marché ;

-DESIGNE la commission d'appels d'offres de la Communauté de communes pour l'analyse des offres des soumissionnaires, ainsi que pour l'attribution des lots du marché. Pour mémoire, les membres de la CAO de la CCPFV sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
M. SAVINEAU Michel	M. BOUILLAUD Stéphane
M. DUPAS Laurent	M. RIVIERE Francis
M. PAGEAUD Lionel	M. HERAUD Michel
M. FOURAGE Hugues	M. MACORPS Jean-Paul
Mme FROMAGET Marie-Thérèse	M. BIRE Michel

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 19/06/2023

ID : 085-218502813-20230613-2023_06_082-DE

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent

**Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Sébastien GIRAUD,**



**Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,**



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 19/06/2023
et publication du 19/06/2023
Le Maire,

